

No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne tenue le 23 août 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil, 2450, rue Victoria, Sainte-Julienne, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Claude Rollin, district 1
Monsieur Stéphane Breault, district 2
Monsieur Benoit Ricard, district 3
Madame Aryane Boyer, district 4

Monsieur Enock-Robin Turcotte, district 5 est absent.
Monsieur Joël Ricard, district 6 est absent.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Pierre Charron, maire.

Est présente, madame Nathalie Girard, directrice générale et greffière-trésorière.

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Tous les membres du conseil ont reçu leur avis de convocation tel que stipulé au Règlement n°873-12 concernant la régie interne des séances du conseil municipal et conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*.

Cette séance extraordinaire a été convoquée par le maire pour prendre en considération les sujets suivants :

- Ouverture de la séance
- Adoption de l'ordre du jour
- Mandat Bélanger Sauvé - Demande introductive d'instance Terrassement B.L.R. inc.
- Prolongation d'embauches
- Embauches surveillants de plateaux
- Programme nouveau horizons pour les aînés 2024
- Stationnement parc Nature
- Réparation terrain de soccer
- Adoption Règlement numéro 1090-23 concernant la tarification des services d'eau
- Adoption Règlement numéro 1091-23 amendant le règlement n°986-18 relatif aux compteurs d'eau
- Période de questions de la séance
- Levée de la séance

23-08X-396

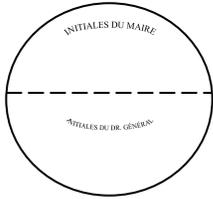
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

23-08X-397

**MANDAT BÉLANGER SAUVÉ - DEMANDE INTRODUCTIVE
D'INSTANCE TERRASSEMENT B.L.R. INC.**

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance no :
705-17-010952-230 reçue dans le
dossier Terrassement B.L.R. inc.;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire mandater le cabinet
Bélanger Sauvé à titre de procureurs au
dossier afin de représenter la Municipalité
de Sainte-Julienne;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil mandate les procureurs de la Municipalité, le
cabinet Bélanger Sauvé, soient mandatés afin de représenter les
intérêts de la Municipalité de Sainte-Julienne dans le dossier no :
705-17-010952-230.

ADOPTÉE

23-08X-398

PROLONGATION D'EMBAUCHES

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-03R-124, le conseil
autorise l'embauche d'Olivier Asselin et
de Daniel Garant à titre de préposés aux
parcs et espaces verts occasionnel, pour
un total de 880 heures;

CONSIDÉRANT QUE l'embauche de M. Asselin et M. Garant
avait été initialement prévu jusqu'au 24
septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les travaux à venir dans les parcs et
espaces verts seront nombreux à
l'automne;

CONSIDÉRANT la réception de la subvention d'emploi
d'été Canada;

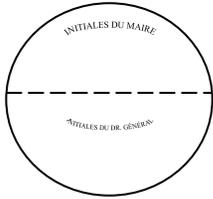
CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil autorise la prolongation d'embauche de monsieur
Olivier Asselin et de monsieur Daniel Garant à titre de préposés aux
parcs et espaces verts, jusqu'au 14 octobre 2023.

ADOPTÉE



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

23-08X-399

EMBAUCHES SURVEILLANTS DE PLATEAUX

CONSIDÉRANT QUE le département des loisirs et le département des parcs ont besoin d'étudiants pour la surveillance des divers plateaux sportifs de la municipalité jusqu'au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE les deux départements se partageront les ressources humaines et procéderont à la fabrication des horaires conjointement;

CONSIDÉRANT QUE des étudiants déjà embauchés par la Municipalité respectent les exigences nécessaires requises pour ce poste;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Aryane Boyer
APPUYÉ PAR Monsieur Benoit Ricard

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice de l'horticulture, parcs et entretien, en collaboration avec la directrice des services culturels et récréatifs, à procéder à la nomination et l'affectation des étudiants suivants, pour la surveillance de plateaux sportifs :

- Fabien Taillon;
- Éliott Girard;
- Rosalie Ferron;
- Brittany Nadeau;
- Adriana Karoline Paredes Coronel;

Le tout conformément à la convention collective en vigueur des cols blancs et bleus.

ADOPTÉE

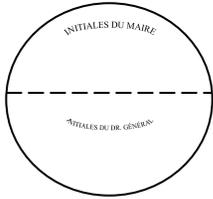
23-08X-400

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES ÂÎNÉS 2024

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux Horizons offre à nouveau son programme de subvention pour 2024;

CONSIDÉRANT QUE les projets doivent être soumis avant le 14 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le programme Nouveaux horizons offre des subventions d'un montant maximal de 25 000 \$ financé à 100% et que ce programme finance des projets qui



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

habilitent les aînés dans leur communauté et contribuent à l'amélioration de leur santé et leur bien-être;

CONSIDÉRANT

la mise en place de la nouvelle politique MADA de la Municipalité, le département des parcs souhaite déposer un projet pour l'implantation d'une scène extérieurs avec câblage électrique dans le parc du Lac Patenaude afin d'offrir un lieu de rassemblement adéquat à des spectacles extérieurs à l'ensemble de la population;

CONSIDÉRANT QUE

le département des loisirs déposera un programme riche et diversifier pour soutenir nos aînés, mais également l'ensemble de la population juliennoise comprenant des cours, des spectacles, des danses et du cinéma;

CONSIDÉRANT

la recommandation du comité parc;

IL EST PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Monsieur Claude Rollin
Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil autorise la directrice de l'horticulture, parcs et entretien à déposer la demande de subvention et l'autorise également à signer tous les documents afférents au dépôt de ladite demande de subvention.

ADOPTÉE

23-08X-401

STATIONNEMENT PARC NATURE

CONSIDÉRANT QUE

pour répondre aux besoins de citoyens de Saint-Jacques et de Sainte-Julienne quant à l'espace de stationnement nécessaire au parc Nature, il y a lieu de prévoir son agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Saint-Jacques a procédé à l'aménagement du stationnement initial à ses frais, la Municipalité de Sainte-Julienne propose de procéder à l'agrandissement à ses frais afin d'être équitable dans les dépenses relative à l'aménagement du parc;

CONSIDÉRANT

la soumission reçue pour la réalisation de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE

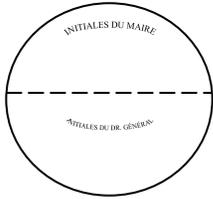
les somme sont disponibles;

CONSIDÉRANT

la recommandation du comité parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR

Monsieur Benoit Ricard



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

APPUYÉ PAR Madame Aryane Boyer

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat d'agrandissement du stationnement du parc Nature à Les Entreprises HMS, pour un montant total de 14 300 \$, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée à même les sommes disponibles au fond de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

23-08X-402

RÉPARATION TERRAIN DE SOCCER

CONSIDÉRANT QUE les dommages au terrain de soccer du temple lors de la fête du Laos le 15 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de réparation sont nécessaires pour remettre le terrain en état;

CONSIDÉRANT la soumission reçue;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité parc;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Stéphane Breault
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le conseil octroi le mandat de réparation du terrain de soccer à Multi-Surfaces Giguère inc., pour un montant total de 3 335 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

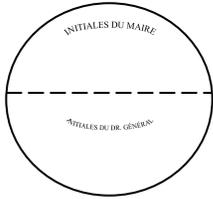
23-08X-403

ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1090-23 CONCERNANT LA TARIFICATION DES SERVICES D'EAU

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 19 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, ch. C-47.1), une municipalité peut adopter des règlements en matière d'environnement;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (RLRQ, ch. F-2.1), une municipalité peut prévoir que tout ou partie de ses biens, services et activités soient financés au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été dûment donné par M. Joël Ricard lors de la séance du conseil ordinaire tenue le 15 août 2023 et



No. résolution
ou annotation

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

que le projet de règlement a été déposé
lors de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu
une copie du règlement dans les délais
requis et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le Règlement numéro 1090-23 intitulé « Règlement
concernant la tarification des services d'eau », tel que remis aux
membres du conseil, soit adopté.

ADOPTÉE

23-08X-404

**ADOPTION RÈGLEMENT NUMÉRO 1091-23 AMENDANT LE
RÈGLEMENT N°986-18 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, le 10 septembre
2018, le *Règlement n°986-18 relatif aux
compteurs d'eau*;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'amender le Règlement
n°986-18 afin d'ajouter certains articles;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion a été donné à la séance
du conseil le 15 août 2023 par M. Benoit
Ricard et que le projet a été déposé lors
de cette même séance;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu
une copie du règlement dans les délais
requis et déclarent l'avoir lu;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Benoit Ricard
APPUYÉ PAR Monsieur Claude Rollin

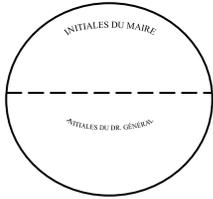
ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE le Règlement numéro 1091-23 intitulé « Règlement amendant
le règlement n°986-18 relatif aux compteurs d'eau », tel que remis
aux membres du conseil, soit adopté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire ouvre la période de questions et invite les personnes
présentes à s'exprimer.



No. résolution
ou annotation

23-08X-405

Municipalité de Sainte-Julienne
Séance extraordinaire du 23 août 2023

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Claude Rollin
APPUYÉ PAR Monsieur Stéphane Breault

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

De lever la séance.

ADOPTÉE

Monsieur Jean-Pierre Charron
Maire

Madame Nathalie Girard
Directrice générale et
greffière-trésorière